



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue en visioconférence le 17 décembre 2020, à 20h, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

Julie Guay en visioconférence

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour

**Rés. no  
2020-203**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des périodes additionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

### 8. AFFAIRES COURANTES

#### 8.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021

**CONSIDÉRANT** le document de présentation des prévisions budgétaires 2021 préparé par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE** il est dument proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 telles que présentées, à savoir :

REVENUS	2021
Taxes	1 568 440
Paiement tenant lieu de taxes	49 104

Rés. no  
2020-204



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Transferts gouvernementaux	617 049
Services rendus	636 066
Autres revenus	49 177
<b>TOTAL</b>	<b>2 919 836</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2021</b>
Administration générale	629 841
Sécurité publique	520 947
Transport	538 378
Hygiène du milieu	595 384
Santé et bien-être	28 000
Aménagement et urbanisme	119 264
Loisirs et culture	440 885
Frais de financement	139 960
<b>TOTAL</b>	<b>3 012 659</b>
<b>EXCÉDENT(DÉFICIT) Avant conciliation</b>	<b>92 823</b>

<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>2021</b>
Immobilisations	(434 520)
Financement	166 400
Affectation de l'excédent	0
Réserves financières et fonds réservés	98 150
Autres affectations	77 147
<b>TOTAL</b>	<b>(92 823)</b>
<b>EXCÉDENT(DÉFICIT) À des fins fiscales</b>	<b>0</b>

**Rés. no  
2020-205**

### **8.2 Adoption du programme des immobilisations 2021-2023**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit, avant le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochains exercices;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le programme des immobilisations 2021-



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2023 tel que présenté.

**Rés. no  
2020-206**

### 11. Période de questions

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2020-207**

### 12. Fermeture de la séance

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h16.

  
Yolande Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.